

Donnerstag (Nachmittag), 9. Dezember 2021 / Jeudi après-midi, 9 décembre 2021

2. Priorität – Gesundheits-, Sozial- und Integrationsdirektion

2^e priorité – Direction de la santé, des affaires sociales et de l'intégration

75 2021.RRGR.109 Motion 082-2021 Riesen (La Neuveville, PSA)
Schluss mit den sozialen Ungleichheiten im Gesundheitsbereich

75 2021.RRGR.109 Motion 082-2021 Riesen (La Neuveville, PSA)
Agir pour contrer les inégalités sociales face à la santé

Le président. La dernière affaire de la DSSI et la dernière affaire de cette session aussi, l'affaire du point numéro 75 de l'ordre du jour : il s'agit d'une motion, le débat est libre. Le gouvernement propose l'adoption de cette motion. Est-ce que cela est contesté ? – C'est contesté. Je laisse donc la parole à la porte-parole de l'intervention, de Mme la députée Riesen.

Maurane Riesen, La Neuveville (PSA), motionnaire. La pandémie de COVID-19 nous permet de tirer des leçons importantes. Une de ces leçons est que pour faire face efficacement à une maladie, il faut que les mesures de prévention et de soins soient accessibles à toutes et tous. Il faut réduire le plus tôt possible les barrières aux mesures de contrôle et celle-ci, ces barrières, sont notamment financières.

Très tôt dans la pandémie actuelle, les tests de dépistage sont devenus gratuits pour la population. Les vaccins n'ont jamais été payants. Cela peut sembler évident, mais ce n'est pas le cas pour quasiment toutes les autres maladies, même infectieuses.

Malgré cet accès gratuit et facilité, on a vu qu'en Suisse il restait des disparités importantes, visibles dans tous les cantons et à tous les niveaux. Les pauvres étaient moins testés, les pauvres étaient moins hospitalisés et mourraient davantage du COVID-19.

Nous avons un problème d'inégalité d'accès à la santé auquel tous les cantons suisses doivent faire face. Cela représente non seulement un problème de justice sociale mais également de coûts importants sur le système de santé que toute la société doit supporter. Pour être non seulement plus juste mais également plus efficace, plus économique, il faut des solutions qui permettent de lever les barrières pour les classes sociales plus défavorisées – et pas que pour le COVID-19, mais aussi pour tous les autres problèmes de santé, pour toutes les autres maladies, qu'elles soient infectieuses ou non.

Pour y faire face, il y a d'abord lieu d'identifier mieux le problème, d'identifier mieux les groupes cibles, les effets sanitaires clés, les mesures qui sont pertinentes. Oui, des efforts ont déjà été entrepris dans différents domaines, tels que ceux cités dans la réponse du gouvernement. Mais cela ne suffit pas. On le voit clairement avec la situation actuelle : de manière générale, le budget alloué à la prévention est trop faible en rapport avec le budget total pour la santé, alors que d'un point de vue sanitaire comme économique, cela ne fait pas de sens. Si l'on réduit et prévient les maladies, on réduit aussi drastiquement les coûts.

L'inégalité face à la santé est un problème important, auquel le canton de Berne mais aussi les autres cantons doivent faire face. Je remercie le Conseil-exécutif qui reconnaît le problème et soutient l'acceptation de la motion. Je remercie également les motionnaires pour les échanges et les discussions dans le cadre de la préparation de cette motion et je vous remercie, vous, chers collègues, pour votre attention et pour votre soutien.

Roland Benoit, Corgémont (UDC), porte-parole de groupe. Cette motion demande d'élaborer un rapport qui examine les inégalités face à la santé dans le canton. On a entendu qu'il y a aussi des

inégalités dans d'autres cantons. Je vous rappelle qu'on devrait se limiter, dans cet hémicycle, à ne parler que de politique cantonale. Quelles sont les inégalités soulevées, Mesdames et Messieurs ? L'accès à la santé est, selon nous, membres de l'UDC, garanti. S'il ne l'était pas, les responsables seraient poursuivis en justice. La promotion et la prévention de la santé sont renforcées chaque année avec de nouveaux moyens financiers.

Au chiffre 2, on demande au Conseil-exécutif d'intégrer dans ce rapport des propositions concrètes pour réduire l'inégalité de l'accès à la santé. Le Conseil-exécutif, comme vous avez pu le voir dans la réponse, s'engage depuis longtemps dans ce domaine ainsi que dans de nombreux autres pour garantir cette fameuse égalité de traitement.

Au chiffre 3, il est demandé d'adapter la stratégie de la santé du canton de Berne 2020-2030. Sur ce chiffre 3, le gouvernement prévoit de se saisir de certaines des demandes formulées et d'adapter sa stratégie de la santé 2020-2030. Mais la proposition... – donc, cette stratégie, est également adaptée en cours de route, sans qu'il soit nécessaire d'avoir recours à des motions.

En conclusion, Mesdames et Messieurs, le groupe UDC, même si le Conseil-exécutif, par notre représentant M. Schnegg, accepte cette motion, nous vous demandons, chers collègues, de la refuser car pratiquement tout ce qui y est demandé est déjà à disposition aujourd'hui. Arrêtons de charger le bateau, sinon ce bateau va vraiment partir et s'effondrer au fond de la mer. Pour terminer, au cas où cette motion devait être acceptée, nous demandons simplement son classement.

Le président. Nous voterons donc aussi sur le classement en cas d'acceptation de la motion. – Pour le groupe du PEV, Mme la députée Beutler.

Melanie Beutler-Hohenberger, Gwatt (EVP), Fraktionssprecherin. Das Anliegen nach Gleichheit beim Zugang zum Gesundheitssystem ist ein Anliegen, das aus Sicht der EVP-Fraktion eigentlich fast nicht bestritten werden kann. Wir danken deshalb dem Regierungsrat für seine wohlwollende Aufnahme des Anliegens. «Ungleichheiten beim Zugang zu Gesundheitsförderung, Prävention und Versorgung stellen eine komplexe Problematik dar, welche durch gezielte staatliche Massnahmen angegangen werden sollte.» Das ist ein Zitat aus der regierungsrätlichen Antwort. Als Mitmotionärin nehme ich für mich, für uns, aber nicht in Anspruch, dass wir an alle möglichen, an alle nötigen oder alle hilfreichen staatlichen Massnahmen gedacht haben. Deshalb wollen wir unter Ziff. 1 und 2 auch eine Auslegeordnung. Das können Fragen sein wie beispielsweise: Wo und wieso bestehen die ungleichen Zugänge? Zu welchen Folgen führen sie? Es sind nicht nur gesundheitliche Folgen, sondern zum Teil auch wirtschaftliche. Wie können sie adäquat behoben werden? Was kosten diese Massnahmen, und was sparen wir im Gegenzug an Folgekosten ein? Die EVP-Fraktion nimmt deshalb die Ziff. 1 und 2 einheitlich an. Im Wissen darum, dass Ungleichheiten in diesem Bereich nicht erst seit Corona bestehen, finden wir folgerichtig, dass dem Abbau von Ungleichheiten im Gesundheitsbereich eine langfristige Perspektive geschenkt wird und dies deshalb auch in die kantonale Gesundheitsstrategie respektive die verschiedenen betreffenden Teilstrategien Eingang findet. Die EVP-Fraktion nimmt deshalb Ziff. 3 einstimmig an.

Noch ein letztes Wort zur gesundheitlichen Chancengleichheit. Sie trägt nämlich nicht nur zu einer besseren Gesundheit und vielleicht auch der wirtschaftlichen Leistungsfähigkeit der betroffenen Person als Individuum bei. Nein, von einer gleichen, sprich egalitären Gesellschaft profitieren alle, und dies unabhängig vom BIP. Es gilt zahlreiche Studien mit weltweiten Untersuchungen, die besagen, dass Ungleichheiten gesundheitliche Probleme und die Gesundheitskosten aller möglicherweise erhöhen. Das sind: Niedrige Lebenserwartung, höhere Kindersterblichkeit, höheres Übergewicht oder eine tiefere mentale Gesundheit, um nur ein paar zu nennen. Das gilt eben auch für die gesundheitliche Chancengleichheit. Deshalb muss dringend gehandelt werden.

Le président. Nous voterons donc les 3 chiffres sous la forme d'une motion, pour l'instant, et leur classement. Pour le groupe PLR, je laisse la parole à M. le député Hans-Peter Kohler.

Hans-Peter Kohler, Spiegel b. Bern (FDP), Fraktionssprecher. Ich bin schon etwas erstaunt, dass das jetzt bestritten ist. Es war breit abgestützt, und die Regierung möchte das machen. Aber das ist

Politik. Ich möchte Ihnen sagen, weshalb es ein sehr guter Vorstoss ist. Ich habe sehr gerne mitgemacht. Es war auch extrem gut recherchiert, und der Vorstoss war sehr gut geschrieben. Ich war sehr schnell begeistert davon. Warum war ich auch als Arzt begeistert?

Das soziale Ungleichgewicht im Gesundheitswesen gibt es eben, und es ist nicht ein linkes oder rechtes Thema. Es ist Sozialpolitik, es ist Gesundheitspolitik. Und: Es gründet nicht auf irgendeine Studie, die man beispielsweise in Chicago gemacht hat. Es ist nicht eine Studie aus Nordengland, wo ich manche Jahre Wohnsitz hatte und die Probleme noch grösser sind. Es ist eine Schweizer Studie. Es ist in unserem Land: Das ist einfach Realität. Der Grosse Rat hat auch die Gesundheitsstrategie verabschiedet, und es passt bestens in die Teilstrategien Gesundheitsförderung, Gesundheitsprävention und integrierte Versorgung. Gerade die Prävention ja ist ein Gebiet, das die Politik immer sehr stiefmütterlich behandelt, nicht nur in den kantonalen Parlamenten, sondern auch auf Stufe Bund. Es macht Sinn, nochmals, und es ist Realität.

Es geht uns alle an. Es ist kein Rechts-links-Thema. Deshalb bitte ich Sie, die drei Ziffern natürlich anzunehmen und das zu unterstützen. Es ist Teil der in diesen Räumlichkeiten verabschiedeten Gesundheitsstrategie. Ich bitte Sie um Unterstützung. Das habe ich jetzt als Mitmotionär gesagt. Aber meine Fraktion unterstützt das natürlich auch in allen Punkten.

Melanie Gasser, Ostermundigen (glp), Fraktionssprecherin. Ich verspreche, es ist das letzte Mal für heute und für diese Session, dass ich hier vorne stehe. Ich mache es auch kurz. Die Glp-Fraktion hat keine guten Gründe gefunden, wieso man dieses Anliegen nicht unterstützen sollte. Wir werden in allen drei Punkten zustimmen. Ich möchte meinem Vorredner recht geben, es geht uns alle an. Ich schaue im Saal geradeaus: Sie setzen sich immer für tiefere Ausgaben bei den Sozialversicherungen, für tiefere Ausgaben im Gesundheitswesen, für tiefere Ausgaben in der Sozialhilfe aus. Aber Repression und Kontrolle reichen nicht. Wir müssen früher ansetzen, wenn wir diese Ausgaben senken wollen. Es braucht Prävention. Dieser Vorstoss ist ein guter und richtiger Schritt.

Le président. Pour le groupe PS-JS-PSA, Mme la députée Schindler. – Où se cache Mme la députée Schindler ? *(Grossrätin Schindler ist angemeldet als Rednerin, aber nicht anwesend. Grossrätin Ammann spricht als Nächste; die Rednerliste wird angepasst. / Le prochain nom figurant sur la liste des orateurs et oratrices est celui de la députée Schindler, mais elle est absente. La députée Ammann enchaîne ; la liste des oratrices et orateurs est rectifiée.)* – Alors, en attendant, je laisse la parole à Mme la députée Ammann pour le groupe des Verts.

Christa Ammann, Bern (AL), Fraktionssprecherin. Ich spreche nun doch zuerst, dann kann sie noch etwas verschlafen. *(Grossrätin Schindler beeilt sich, um ans Rednerpult zu treten. / La députée Schindler s'empresse de rejoindre la tribune.)* Ich kann es recht kurz machen: Ich kann mich dem anschliessen, was gesagt wurde, bis auf das, was Kollege Benoit gesagt hat. Es hat mich auch sehr irritiert, dass dieser Vorstoss überhaupt bestritten war. Es ist erwiesen und hat sich deutlich gezeigt, dass es diese Ungleichheiten gibt. Es hat sich eben auch deutlich gezeigt, dass es nicht genügt, wenn man ein Recht auf Gesundheit hat. Sondern es ist immer auch die Frage, wer Zugang zu diesem Recht und wer Zugang zur Gesundheitsversorgung hat. Diese Motion fordert nicht mehr, als eine Angleichung vorzunehmen, zu prüfen, was mögliche Ursachen sind und wie man diese bekämpfen kann, damit die ganze Gesellschaft schlussendlich davon profitieren kann, dass der Zugang zur Gesundheit möglichst gleich ist. In diesem Sinne bitte ich Sie – eigentlich alle hier im Saal, insbesondere die Fraktion der SVP –, die Motion zu unterstützen und sicher nicht abzuschreiben. Es ist noch nicht erledigt.

Meret Schindler, Bern (SP), Fraktionssprecherin. Selbstverständlich ist auch die SP-JUSO-PSA-Fraktion einstimmig dafür, dass man diesen Bericht erstellt. Auch ich war sehr überrascht, als ich gestern hörte, dass es bestritten ist, gerade auch von Ihnen, von der SVP. Denn in der Gesundheitsstrategie steht namentlich, dass wir im Kanton verschiedene Bevölkerungsschichten haben, die unterschiedlich über-, aber auch unterversorgt sind. Die Gesundheitsstrategie wurde, soviel ich weiss, ausschliesslich in der Gesundheitsdirektion geschrieben. Selbstverständlich konnten sich die

anderen Direktionen eingeben. Es ist also ganz klar ein Anliegen, auch von Regierungsrat Schnegg, weil wir ein Problem haben. Deshalb habe ich nicht verstanden, dass Sie nun dieses Anliegen bestreiten. Abgesehen davon, dass Carlo Schlatter auch Mitmotionär war. Ich bitte Sie selbstverständlich, Ja zu stimmen.

Le président. La parole n'est plus demandée, je laisse M. le conseiller d'Etat Schnegg s'exprimer sur cette intervention.

Pierre Alain Schnegg, directeur de la DSSI. Je ne vais pas répéter les arguments pour lesquels le gouvernement vous propose d'accepter cette motion.

Permettez-moi toutefois une petite correction concernant le COVID-19 : je crois que l'inégalité qui découle du COVID-19 est principalement, malheureusement, due à l'âge et pas à la situation sociale de la personne.

Je vous communique les chiffres de décès survenus dans le canton de Berne : nous avons eu 103 décès de personnes de moins de 70 ans. Si je prends le groupe des moins de 60 ans, ce sont 31 décès. Et malheureusement, pour les plus de 70 ans, ce sont 1159 décès dont 247 pour les personnes de 70 à 80 ans et 912 pour les personnes de plus de 80 ans. Alors oui, analysons les inégalités, mais n'allons pas mettre des inégalités là où elles ne se trouvent pas.

Le président. La porte-parole de la motion souhaite encore s'exprimer, je lui laisse le micro pour quelques minutes.

Maurane Riesen, La Neuveville (PSA), motionnaire. Merci. Je ne pensais pas revenir ici, je voudrais réagir à la déclaration de M. Schnegg : oui, bien sûr que l'inégalité... – enfin, disons qu'un des facteurs principaux d'hospitalisations et de décès pour le COVID-19, c'est l'âge. Et ce n'est contesté par personne et surtout pas par moi. Mais l'étude qui nous avons citée prenait en compte l'âge comme facteur et corrigeait les estimations de risque en fonction du statut socio-économique, en prenant en compte les différents groupes d'âge. Donc, c'était bien pris en compte dans l'analyse. Il n'empêche que, même en prenant en compte l'âge, le sexe, et plein d'autres facteurs – qui sont pris en compte dans ce genre d'études épidémiologiques –, en prenant en compte tous ces éléments, on a tout de même constaté qu'il y avait une différence en fonction du statut socio-économique des personnes et que les personnes qui étaient plus pauvres étaient moins testées, étaient plus hospitalisées et mourraient davantage.

Le président. Nous allons voter sur cette motion du point numéro 75 de l'ordre du jour. Nous allons voter point par point la motion qui a été maintenue en tant que telle et son classement pour les 3 chiffres.

Les député-e-s qui acceptent le chiffre 1 sous la forme d'une motion votent oui, celles et ceux qui rejettent cette proposition votent non.

Abstimmung / Vote

2021.RRGR.109: Ziff. 1 / ch. 1

Annahme / Adoption

Ja / Oui	112
Nein / Non	25
Enthalten / Abstentions	9

Le président. Vous avez accepté ce chiffre sous la forme d'une motion. Nous votons à présent sur le classement de ce chiffre 1 : celles et ceux qui le souhaitent votent oui, celles et ceux qui le rejettent votent non.

Abstimmung / Vote

2021.RRGR.109: Ziff. 1, Abschreibung/ ch. 1, classement

Ablehnung / Rejet

Ja / Oui	40
Nein / Non	102
Enthalten / Abstentions	2

Le président. Ce chiffre ne sera pas classé, vous l'avez décidé par 102 non contre 40 oui et 2 abstentions.

Nous votons à présent sur le chiffre 2 qui a été maintenu en motion : celles et ceux qui soutiennent cette proposition votent oui, celles et ceux qui ne la soutiennent pas votent non.

Abstimmung / Vote

2021.RRGR.109: Ziff. 2 / ch. 2

Annahme / Adoption

Ja / Oui	111
Nein / Non	24
Enthalten / Abstentions	8

Le président. Vous avez accepté ce chiffre 2 sous la forme d'une motion.

Le classement : celles et ceux qui souhaitent classer ce chiffre 2 votent oui, celles et ceux qui ne le souhaitent pas votent non.

Abstimmung / Vote

2021.RRGR.109: Ziff. 2, Abschreibung/ ch. 2, classement

Ablehnung / Rejet

Ja / Oui	39
Nein / Non	103
Enthalten / Abstentions	3

Le président. Vous avez refusé de classer ce chiffre 2.

Dernier point à traiter, le chiffre 3, il est maintenu sous la forme d'une motion : celles et ceux qui acceptent cette proposition votent oui, celles et ceux qui ne le souhaitent pas votent non.

Abstimmung / Vote

2021.RRGR.109: Ziff. 3 / ch. 3

Annahme / Adoption

Ja / Oui	115
Nein / Non	18
Enthalten / Abstentions	12

Le président. Vous avez accepté ce chiffre sous la forme d'une motion.

Et, finalement, nous votons sur le classement éventuel de ce chiffre 3 : celles et ceux qui le souhaitent votent oui, celles et ceux qui ne le souhaitent pas votent non.

Abstimmung / Vote

2021.RRGR.109: Ziff. 3, Abschreibung/ ch. 3, classement

Ablehnung / Rejet

Ja / Oui	38
Nein / Non	104
Enthalten / Abstentions	4

Le président. Vous avez rejeté le classement de ce chiffre 3.

Nous avons ainsi terminé le traitement des affaires de la DSSI. Je remercie M. le conseiller d'Etat de sa présence. Je lui souhaite une bonne fin de journée et de joyeuses fêtes si on ne se revoit plus.

Pour ce qui est des affaires de deuxième priorité des autres directions que nous n'avons pas encore pu traiter et que nous n'allons d'ailleurs pas traiter, elles seront renvoyées à la session de mars 2022. Je rappelle que nous avons une troisième semaine qui est inscrite à l'ordre du jour, en principe. Je dis bien en principe, nous devrions arriver à traiter toutes les affaires qui seront inscrites à l'ordre du jour de la session de Frühling, de mars, de printemps, pardon, avec celles que nous n'avons pas pu traiter maintenant. Donc, pas de panique. Nous allons pouvoir faire le tour, vraisemblablement.

J'en ai quasi terminé. J'aimerais vous remercier toutes et tous pour votre bonne participation, également pour votre discipline pour ce qui a été du respect des mesures sanitaires. Nous avons pu mener à terme cette session, ce qui n'était pas forcément très évident au départ. Je remercie en particulier les Services parlementaires, le secrétaire général M. Trees pour le travail fourni ainsi que la Chancellerie d'Etat et les Services de l'Hôtel du Gouvernement. Je remercie aussi mon premier vice-président Martin Schlup et mon deuxième vice-président, Francesco Marco Rappa pour leur bonne collaboration.

Et finalement, avant de conclure, j'aimerais encore remettre une attention à Mme Hasani qui nous a préparé de manière assidue et discrète les pupitres. Je lui remets une petite attention. *(Mme Hasani wird ein Blumenstrauß überreicht; Applaus. / Mme Hasani se voit remettre un bouquet de fleurs. Applaudissements.)*

Je n'ai plus qu'à vous souhaiter une belle période de l'Avent, une belle fin d'année, de joyeuses fêtes, un bon Rutsch ins neue Jahr. Et je clos la présente session. Merci à tout le monde.

Schluss der Sitzung und der Session um 15.25 Uhr. /

Fin de la séance et de la session à 15 heures 25.

Protokoll: / Procès-verbal :

Stephanie Messmer (d)

Corinne Zalka Schweizer (d)

Ursula Ruch (f)